

Gestion de la ressource forestière au Québec - Des calculs qui souffrent de lacunes graves

Christian Messier

Professeur d'écologie forestière, UQAM - Directeur du Groupe de recherche en écologie forestière interuniversitaire (GREFI)

Édition du lundi 9 décembre 2002

La vérificatrice générale du Québec déposait, à l'Assemblée nationale, le 5 décembre dernier, son rapport 2001-2002 portant, entre autres, sur la gestion de la ressource forestière. Après en avoir pris connaissance, la population du Québec est en droit de se demander sérieusement si la forêt québécoise est ou risque d'être surexploitée.

En effet, dans son rapport, la vérificatrice fait état de plusieurs lacunes graves dans le calcul servant à établir le volume de bois que l'on peut récolter annuellement au Québec à perpétuité.

J'aimerais rappeler ici que ce calcul est basé sur une série d'hypothèses concernant l'accroissement annuel moyen en volume de bois venant de la forêt québécoise. Cet accroissement peut être comparé à un taux d'intérêt que la forêt produit annuellement. Si on ne récolte pas plus que ce taux d'intérêt, le capital «bois» reste inchangé et on peut affirmer que nous ne surexploitions pas la forêt. Les lacunes soulevées par la vérificatrice générale sont nombreuses et elles font clairement ressortir l'absence presque complète du principe de «précaution» dans le calcul de la possibilité forestière.

Ce fait est d'autant plus grave que ce calcul, élaboré par le gouvernement, se base sur une prémisse en voie d'être désuète en foresterie moderne et visant la maximisation de la récolte de bois sur l'ensemble du territoire forestier québécois.

Cette prémisse est remise en question par les spécialistes ainsi que par la société qui exigent de plus en plus fermement que :

- l'on protège les habitats menacés (comme les vieilles forêts) pour y préserver la diversité biologique;
- que l'on maintienne la qualité du paysage forestier;
- que l'on développe de nouvelles pratiques forestières ne visant pas seulement la maximisation de la récolte, mais aussi la protection des autres attributs importants de l'écosystème forestier.

Compliquons un peu plus la donne et introduisons la notion du maintien du capital «nature» de la forêt québécoise. La vérificatrice générale soulève la question dans son rapport en mentionnant que le manque de plan d'action global du gouvernement québécois, en matière d'aménagement durable de la forêt, risque d'entraîner une dégradation importante des écosystèmes forestiers dans leur ensemble.

Le capital «nature» de notre forêt

La vérificatrice ne s'interroge donc pas seulement sur la surexploitation du capital «bois», mais aussi du capital «nature» de notre forêt. La forêt québécoise subit les interventions de l'homme depuis très longtemps, mais au cours des derniers 200 ans ces interventions ont augmenté au point de modifier considérablement le fonctionnement et la composition de cette dernière. Dans le sud du Québec, une grande partie de la forêt feuillue a été remplacée par des champs agricoles, des routes et des villes.

Cependant, même dans la matrice forestière restante, la composition en espèces forestières a été plus ou moins fortement modifiée selon les régions. On sait, par exemple, que le sud du Québec comportait beaucoup plus de pin blanc et de chêne rouge que ce qu'on observe actuellement. La raison est simple; ces deux espèces ont été dilapidées pour alimenter les besoins énormes de la marine anglaise au XVIII et XIXe siècle.

De plus, une récolte très sélective des plus beaux individus de bouleau jaune, d'érable à sucre, de noyer cendré, etc. a été effectuée systématiquement dans la forêt feuillue du sud du Québec, si bien que les forestiers ont peine à trouver assez d'arbres de qualité pour alimenter notre industrie du meuble, autrement très florissante.

Le problème est tellement grave que nous importons annuellement une importante quantité de bois franc de haute qualité de nos voisins du sud ! Plus au nord, les premières grandes papetières, qui se sont installées le long des cours d'eau au début du XXe siècle, ont rapidement vidé notre forêt de ses majestueux peuplements d'épinettes et, plus

récemment, de sapins.

L'ouverture de la forêt du nord

De plus, pour répondre à la demande toujours grandissante de l'industrie, le gouvernement a graduellement ouvert la forêt du nord à l'exploitation forestière.

Nous coupons maintenant, dans ces régions éloignées, des épinettes noires centenaires dont le diamètre n'excède pas 200 cm. Les forêts coupées repoussent, certes. Cependant, avant de repousser en épinettes et en sapins, elles doivent presque obligatoirement passer par un stade pionnier dominé par des espèces feuillues comme le peuplier faux-tremble et le bouleau blanc. De plus, ces interventions ont tendance à fragmenter la matrice forestière. Il est donc évident que la forêt québécoise a été et continue à être profondément modifiée par l'action de l'homme, et cela sans que nous n'en connaissions vraiment les effets sur le fonctionnement de l'écosystème forestier dans son ensemble.

Donc, si on revient à notre question de départ à savoir si la forêt est ou risque d'être surexploitée tant au niveau de son capital «bois» que «nature», force est d'admettre que dans les deux cas, la réponse ne peut être qu'affirmative.

Cependant, des solutions existent pour maintenir à la fois notre capital «bois» et «nature» (e.g. principe de l'aménagement écosystémique, zonage forestier selon le principe de la QUAD, coupe avec rétention variable de la structure, etc.), mais l'application de ces solutions nécessiterait une réévaluation profonde de notre régime forestier et un investissement plus important en argent de la part du gouvernement, de l'industrie forestière et des utilisateurs actuels de la forêt.